

Proposition présentée par les députés:

M^{mes} et MM. Guy Mettan, Pascal Pétroz, Anne-Marie von Arx-Vernon, François Gillet, Béatrice Hirsch Aellen, Michel Forni, Philippe Guénat, Antoine Bertschy, Sandra Borgeaud, Michel Ducret, Gabriel Barrillier, Jean-Marc Odier, Alain Etienne, Laurence Fehlmann Rielle, Carole-Anne Kast, François Thion, Véronique Pürro, Virginie Keller Lopez et Mario Cavaleri

Date de dépôt: 21 mars 2007

Proposition de motion

pour une police irréprochable et respectueuse des autorités de la République

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- le comportement irréprochable dont devrait faire preuve la police genevoise ;
- la mission première des syndicats qui devrait consister à rester des partenaires sociaux crédibles et respectés pour la meilleure défense de leurs adhérents ;
- les propos disproportionnés tenus par les syndicats de la police à l'encontre de leur hiérarchie ;
- le comportement incontrôlé de certains membres qui décrédibilisent le corps de police dans son ensemble ;
- la nécessité pour le Conseil d'Etat de rétablir l'ordre et la confiance en affirmant son autorité sur les membres des forces de l'ordre et son soutien à la cheffe de la police,

invite le Conseil d'Etat

- à poursuivre et à intensifier ses efforts en vue du rétablissement de l'ordre et de la confiance au sein de la police ;
- à faire preuve de la plus grande fermeté à l'égard des auteurs de troubles ;
- à poursuivre dans la sérénité les discussions avec des partenaires des corps de police crédibles et respectueux des rôles de chacun.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les forces de l'ordre doivent s'acquitter en tout temps du devoir que leur impose la loi, en servant la collectivité et en protégeant toutes les personnes contre les actes illégaux, conformément au haut degré de responsabilité qu'exige leur profession. Elles doivent faire preuve d'un comportement exemplaire et irréprochable vis-à-vis de la population, du reste des collaborateurs et de leur hiérarchie.

Les récents événements au sein de la police genevoise semblent démontrer le contraire. Il est inadmissible que le corps de police, seul légitimé à utiliser la force pour faire respecter l'autorité de la République, ne respecte pas lui-même ses propres autorités et ses chefs.

Les comportements incontrôlés, les graves infractions de certains membres des forces de l'ordre et les propos irrespectueux à l'égard de la hiérarchie, sont inacceptables.

Rôle des syndicats

Ces récentes dérives laissent notamment penser que quelques leaders syndicaux se sont érigés en chefs de la police et bafouent l'autorité de leurs supérieurs.

La mission première d'un syndicat doit consister à être un partenaire social crédible et respecté pour la meilleure défense de ses adhérents. Ses leaders doivent favoriser l'entraide, la camaraderie et la formation professionnelle des membres.

Nul ne songe ici à remettre en cause l'existence et la nécessité des syndicats. Mais il semble aujourd'hui que quelques meneurs ont oublié leur mission première et ne cherchent qu'à affronter frontalement, et d'une manière inadmissible, leurs supérieurs ainsi que les autorités politiques cantonales. Les syndicats doivent être des partenaires sociaux et non pas des adversaires sociaux. Ces dérives, qui décrédibilisent l'ensemble des collaborateurs de la police, doivent cesser au plus vite afin que la population genevoise préserve sa confiance en sa police et lui conserve une estime qui a été sérieusement écornée par les agissements de quelques-uns.

Fermeté et autorité

Il faut mettre fin à cette situation dangereuse d'Etat dans l'Etat et rétablir immédiatement l'autorité nécessaire de la République. Depuis trop longtemps, quelques leaders syndicaux ne respectent plus leurs partenaires et leurs supérieurs. Le Conseil d'Etat est aujourd'hui en train de retrouver la maîtrise de sa police. Il doit continuer dans cette voie et faire preuve de fermeté à l'égard des auteurs de troubles en sanctionnant les responsables. Il s'agit de rétablir l'autorité au sein de la police tout en continuant sereinement les discussions dans le respect des rôles de chacun. Il est donc important que toutes les autorités constituées du canton travaillent dans le même sens et que le Grand Conseil, autorité législative de notre République, apporte son soutien au pouvoir exécutif.

Au regard de ces arguments, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver bon accueil à la présente motion.